



DELEGUES EN EXERCICE : 28

NOMBRE DE PRESENTS : 21

NOMBRE DE VOTANTS : 24

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 Mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 Mars, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT – BEYRAND – CHIBRAC – GARRIGOU - GASTEUIL – LANGLOIS – PROUILHAC – PUJO - QUINTANO – QUISSOLLE – RECORIS - ZGAINSKI

Mesdames – BINET - BOUSSEAU – BOUTER – COMMARIEU - HANRAS - MOREIRA - PENARD – REMIGI – SIMIAN

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BODINEAU
Monsieur BABAYOU
Monsieur CELAN
Madame ROUSSEL

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Madame ETCHEVERS à Monsieur QUINTANO
Madame SILVESTRE à Monsieur PUJO
Madame BETTON à Madame BINET

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame BOUSSEAU est désignée comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame BOUSSEAU qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 18 Décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025 - DÉLIBÉRATION N° 2025/1/18.

Réf 3.6

OBJET : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A CAP METIERS NOUVELLE AQUITAINE POUR 2025 - AUTORISATION

Monsieur GARRIGOU expose,

Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, l'Agence régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi a pour missions :

- l'information sur la formation à travers la collecte et la diffusion de l'information la plus fiable et la plus complète sur l'offre de formation et les métiers,
- l'observation et l'analyse de la relation formation-emploi et de ses évolutions,
- l'appui aux politiques publiques dans ces domaines,
- l'accompagnement et l'outillage des acteurs qui y interviennent, afin de répondre aux besoins des habitants de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Sa caractéristique est de reposer sur une approche « métiers » en liaison avec les besoins de l'économie, des territoires et des publics de Nouvelle-Aquitaine.

A ce titre, l'association :

- constitue un lieu d'échange privilégié entre le monde de l'entreprise et les professionnels de l'éducation, de l'orientation, de la formation et de l'emploi ;
- favorise l'orientation et la formation tout au long de la vie par l'accès à l'information sur la réalité des métiers et leurs évolutions, sur les droits et les voies d'accès à la formation, afin de la rendre plus accessible aux professionnels, aux entreprises, aux publics (jeunes, familles, actifs...etc) ;
- assure une activité de veille, de diagnostic et de prospective sur les métiers, l'emploi et la formation, pour apporter une aide à la décision au service des politiques publiques, des acteurs économiques et des publics ;
- accompagne l'ensemble des professionnels de l'éducation, de la formation, de l'orientation et de l'emploi à travers la production et la diffusion d'information et de ressources sur les métiers, la formation et l'emploi, en favorisant la coopération et la mutualisation entre ces acteurs et en proposant un programme de professionnalisation ;
- stimule l'innovation et l'expérimentation dans les domaines de la formation, du conseil et de l'accompagnement en réponse aux attentes et aux usages évolutifs des publics et des professionnels ;
- administre, gère tous biens corporels ou incorporels qui concourent ou participent à l'objet social ou à son financement ;
- participe à toute structure dont le but est en lien direct ou indirect avec son objet.

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et de l'emploi, la Communauté de Communes a la possibilité d'adhérer à l'association Cap Métiers Nouvelle Aquitaine et ainsi bénéficier d'un ensemble de services :

- bénéficier des actions du programme de professionnalisation
- pouvoir échanger et mutualiser avec d'autres adhérents
- recevoir la lettre d'information réservée aux adhérents qui sera accessible via l'extranet

- bénéficier d'un espace privilégié sur l'extranet des instances afin de solliciter le service communication de Cap Métiers pour diffuser des actualités
- suivre l'actualité de l'agence et du champ orientation – formation - emploi

Il vous est donc demandé d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2025 et de verser le montant de la cotisation annuelle s'élevant à 100 €.

Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- o **Fait siennes** les conclusions du rapporteur,
- o **Autorise** la demande d'adhésion en ligne à Cap Métiers Nouvelle Aquitaine pour l'année 2025 et prend connaissance de la charte d'adhésion,
- o **Autoriser** le versement de la cotisation annuelle s'élevant à 100 €.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT – Pierre DUCOUT



Le Président

LA SECRÉTAIRE DE SEANCE,

Michèle BOUSSEAU



Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 27/03/2025 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 28/03/2025

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



CHARTRE D'ADHÉSION 2025

1 - Présentation de Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine

Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine est l'Agence Régionale pour l'Orientation, la Formation et l'Emploi, active dans les domaines de la formation, de l'orientation tout au long de la vie, et de l'emploi.

Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine soutient les politiques régionales d'orientation, de formation et d'emploi grâce à son expertise en :

- **Observation et analyse** de la relation formation-emploi et de ses évolutions,
- **Information** sur les formations et les métiers,
- **Appui aux politiques publiques** et opérateurs régionaux.

Aux titres de ses missions de Centre d'Animation de Ressources et d'Information sur la Formation (CARIF) et d'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF), Cap Métiers :

- Constitue un lieu d'échange entre entreprises et professionnels de l'éducation, de l'orientation, de la formation et de l'emploi ;
- Facilite l'orientation et la formation tout au long de la vie en offrant un accès à l'information sur la réalité des métiers et leurs évolutions, les droits et les parcours de formation, afin de les rendre plus accessibles aux professionnels, entreprises, jeunes, familles et actifs.
- Assure une activité de veille, de diagnostic et de prospective sur les métiers, l'emploi et la formation, pour éclairer les décisions des politiques publiques, des acteurs économiques et des publics.
- Accompagne les professionnels de l'éducation, de la formation, de l'orientation et de l'emploi, en proposant des ressources sur les métiers, la formation et l'emploi, en favorisant la coopération et la mutualisation entre ces acteurs et en offrant un programme de professionnalisation adapté à leurs besoins.
- Encourage l'innovation et l'expérimentation dans les domaines de la formation, du conseil et de l'accompagnement en réponse aux attentes et aux usages évolutifs des publics et des professionnels.

Cap Métiers se distingue par une approche « métiers » adaptée aux besoins de la jeunesse et des entreprises en Nouvelle-Aquitaine.

2 - Services réservés aux adhérents

Si votre activité se situe en Nouvelle-Aquitaine, vous pouvez adhérer à Cap Métiers via un formulaire d'adhésion. Deux formules annuelles sont disponibles :

1. Cotisation simple (100 €)

Elle offre à votre structure et vos établissements :

- **Un accès au programme ParcoursPro :**
 - Actions de formation* (1 à 3 jours) à distance ou en présentiel en Nouvelle-Aquitaine, avec une trentaine de sessions ouvertes dès fin janvier 2025.
 - Parcours d'autoformation tutorés* sur la plateforme *e-parcourspro*.

*Limite annuelle : 4 actions par salarié (dont maximum 3 formations).

- **Deux nouveaux services en 2025 en phase d'expérimentation :**

- **Lab de l'innovation** : Ateliers de facilitation pour résoudre des problématiques communes et expérimenter des outils d'intelligence collective.
- **Lab Studio (exclusivement réservé aux organismes de formation)** pour expérimenter des outils de création de capsules pédagogiques vidéo ou audio (jusqu'à trois créneaux par participant). Lieu d'expérimentation : Centre Régional Vincent Merle à Pessac.

Modalités importantes :

- Les désistements doivent être signalés sur ParcoursPro. En cas de désistement tardif (<10 jours) ou absence injustifiée, l'action sera décomptée.
- Maximum 2 salariés par structure par action, au-delà, liste d'attente.
- Pré-inscription recommandée au plus tôt et à minima 15 jours avant la session.

Liens utiles :

- [Modalités de fonctionnement](#)
- [Programme et inscription](#)

- **Accès privilégié à l'extranet des instances** : documents d'assemblée générale, fonctionnement des instances, événements.
- **Opportunités d'échange et de mutualisation** avec d'autres adhérents.

2. Cotisation premium (150 €)

En plus des avantages ci-dessus :

- **5 réservations de salles de réunion** sur le site de Pessac (hors auditorium, facturé à 250 € par date).
- **Conditions spécifiques :**
 - Activités liées à l'objet social de Cap Métiers uniquement.
 - Pas d'organisation d'activités à caractère marchand (telles que des formations, rencontres, etc.) ou régulières dans nos espaces de réunions.
 - Pour les adhérents exerçant une activité de formation, l'accès à certains services pourra être conditionné à l'obtention d'une certification qualité Qualiopi.
 - Parking TBM accessible pour 1 €, selon modalités précisées lors de la réservation.
- **Durée de l'adhésion**
 - Valable pour l'année civile en cours quelle que soit la date de votre adhésion.
 - En cas de renouvellement, le statut d'adhérent est maintenu jusqu'au 15 février de l'année N+1.

3 – Traitement de l'adhésion

À réception du formulaire d'adhésion, deux cas de figure :

- **Renouvellement d'adhésion**
Si votre structure est déjà adhérente, aucun nouvel examen n'est requis. Une synthèse est toutefois présentée à nos administrateurs pour information. Une facture vous sera adressée pour finaliser votre renouvellement après traitement.

- **Nouvelle adhésion**

Si votre structure n'est pas encore adhérente, votre demande sera soumise à l'approbation de nos administrateurs. Elle devra inclure une description détaillée de votre structure, de votre activité, et de vos motivations. Après validation, une facture vous sera envoyée, et le paiement confirmera votre adhésion.

- ❖ **Déclaration des ayants droit**

Une structure adhérente peut faire bénéficier ses établissements secondaires ou antennes (partageant le même numéro SIREN) sans frais supplémentaires. Ces ayants droit profitent des mêmes prestations liées à l'adhésion. Lors du renouvellement, seule la structure principale recevra l'appel à cotisations.

4 – Votre rôle en tant qu'adhérent

En tant qu'adhérent de Cap Métiers, votre engagement implique :

- Une participation active à la vie associative de l'agence.
- La promotion et le relais de l'offre de services de l'agence.
- Votre présence ou votre représentation via un mandat lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Des open-badges seront mis à votre disposition pour valoriser votre engagement et vos compétences, avec une communication dédiée à cet effet.

Vous confirmez avoir pris connaissance de la charte d'adhésion et vous vous engagez à en respecter les modalités.

5 – Informations complémentaires

Ces services complètent l'offre de service élargie non soumise à l'adhésion.

Vous souhaitez :

référencer votre offre de formation et d'apprentissage dans la base régionale Rafael, contactez notre service dédié pour la gestion de l'offre et la préinscription : offre@cap-metiers.pro

suivre l'actualité de l'agence et du champ orientation-formation-emploi, abonnez-vous à notre lettre électronique Atout compétences sur notre site : [Atout Compétences](#), la lettre électronique hebdo de Cap Métiers sur l'orientation, la formation et l'emploi en Nouvelle-Aquitaine